

Observations formulées au cours de l'enquête publique

dernière mise à jour le : 08/04/19

1- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 04/03/19 en mairie de Wimille :

Reçu le mardi en classe 2019

Delepaul Christine, 10 route d'auvinghem 63126 WIMILLE

J'ai pu connaître du dossier et avoir une affluence de circulation dans la route d'auvinghem. Elle est étroite et ne pouvant être élargie après le coude, just avant la résidence du château, à cause des habitations. Je demande qu'elle devienne à sens unique ou en impasse.

Delepaul

2- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 08/03/19 en mairie de Wimereux :

COMM. ENQUÊTE

Permanence du Vendredi 08 Mars 2019

M. Duflos Daniel demeurant au n° 19 rue
Gilbert Regnault 62126 Wimille

- Ai pris connaissance du dossier que je
suis depuis de nombreuses années.

- Je comprends la nécessité de ce projet
mais m'interroge dans un premier temps
sur le nombre de véhicules supplémentaires (à
3 voitures par logements) et le trafic
l'écoulement du trafic de ces véhicules
sur les voisines actuelles rue Gilbert Regnault
qui ne supportent pas cet afflux
supplémentaire.

- Après recherche dans le dossier je n'ai
eu aucune réponse définitive (roult point
sans unique feu rouge sans interdit).

- Concernant Wimereux qui va être impacté
rien aucune mesure n'est prise.

- Je vous prie aussi des réponses précises
à mes interrogations. je ne suis pas
la seule personne à être inquiète dans
le quartier, a m'interrogué sur le plan
de circulation.

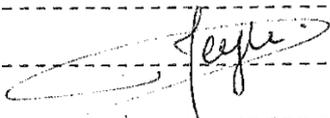
Duflos

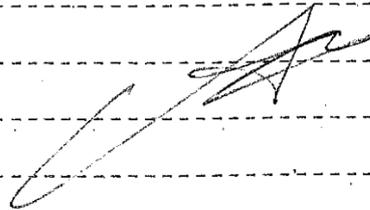
3- Observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 13/03/19 en mairie de Wimille :

Remarque du Demandeur 13 Mars 2019

M. et M^{me} MEYER 24 rue Gilbert BEGNAULT 62126 WIMILLE
Notre propriété occupe la parcelle A1230 contiguë à la future ZAC. N. Grâce du cabinet Geo Solutions effectuée le 21/06/2018 le bornage des terrains concernés et il s'avère que au delà de notre mur de fond de propriété, nous sommes propriétaires d'une petite bande en pointe qui se poursuit d'ailleurs chez les voisins depuis ce moment nous n'avons eu aucun contact avec l'aménageur SEM Urbavides et nous nous posons la question sur le devenir de ce bout de terrain. Nous remettons les copies de documents de géométrie et du cadastre.

D'autre part, nous nous inquiétons sur le plan de circulation concernant notre rue. Car la rue ~~paraît~~ paraît bien peu adaptée au fort supplémentaire que va occasionner toutes ces habitations. Nous avons déjà beaucoup de mal à nous garer et dès à présent, le croisement des voitures est difficile.





3
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR
15 du

M^c JACQUES Jacky 3 Route d'Arringhen Wimille
souhaite une voie douce et en particulier une voie verte
de 3 m de large entre la ZAC et le hameau de la
Poterie et voir pour aménager également dans
le hameau ou à l'extérieur du hameau:

Jacques

4- Observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du
23/03/19 en mairie de Wimille :

visé
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Permanence du Samedi 23 Mars 2019

M^{me} Duplos 19 rue G. Regnaud Wimille
à suite à mes contacts auprès de
mon voisinage, je dépose une pétition
concernant l'impact de circulation
récent : plus particulièrement sur
l'entrée de la ZAC rue Gilbert Regnaud
comment soulager le flux de
circulation de cette rue (Gilbert Regnaud)
comme précisé dans le dossier

Duplos

Objet : Aménagement de la ZAC d'Auvringhen

Mairie de Wimille, 1 bis rue de Lozembrune, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur

En notre qualité de riverains, nous avons pris connaissance du dossier concernant la ZAC d'Auvringhen dite « Vallon des mûriers ».

Nous nous interrogeons et inquiétons sur les conséquences d'une telle extension que nous reconnaissons cependant nécessaire.

Nous souhaiterions appeler votre attention quant au trafic routier :

1. Vers Wimereux, comment est-il prévu de gérer l'attente au passage à niveau, ainsi qu'au niveau de la rue Carnot de Wimereux Départementale 940 et la rue Saint-Victor (surtout en période estivale) ?
2. Vers Boulogne, quels aménagements sont prévus :
 - à l'intersection de la Départementale 96 avec la route de la Poterie et la route du Chemin Vert .
 - pour la route d'Auvringhen (Problèmes de visibilité et de vitesse) ?
3. Quels moyens mettrez-vous en œuvre pour la sécurité des enfants (Une démarche avait été faite pour la protection de nos enfants il y a plusieurs années, nous la réitérons pour nos petits-enfants) ?

Nous vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur , en l'expression de nos salutations distinguées.

Signataires :

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
TELLIER Patrice	19 Bis Rue Gilbert Regnault	
HAIGNERÉ Barbara	3 rue Gilbert Regnault	
PARIS Christian	20 rue G. Regnault	
TRENTESAUX Christian	20 rue G. Regnault	
LEGER Philippe	18 rue G. Regnault	
ADAMSKI Catherine	22 rue G. Regnault	
ADAMSKI Frédéric	22 rue G. Regnault	
HORRIGNE Michel	19 Georges de la Tour	
LE BIDEAU Claire	7, square Georges de la Tour	
LEMAIRE Odette	5 square Georges de la Tour	
GREUET Jean Claude	3, square Georges de la Tour	
WANTIER Raymond	2 square Georges de la Tour	
MEYER Dominique	24 rue Regnault	
MEYER André	24 rue Regnault	
DUPLOS Danièle	13 rue Gil Regnault	

M^r Sénéchal Prêtre, M^r Martel Jean Luc

Après avoir étudié le dossier d'enquête publique pour la constitution de la ZAC D'Aurignac nous souhaitons avoir la réponse à diverses questions :

- 1) nous aimerions avoir le détail du poste de dépenses nécessaires à la mise en œuvre de l'opération soit : coût de la SES, coût de acquisition, rémunérations de intervenants, etc. mesures de compensation, etc. ---
- 2) Il se à notre connaissance de la clause de réversion au profit de la commune de Wimille dans la PLU.
- 3) Comment se être géré le flux de circulation résultant de la construction des logements ?
- 4) Pourquoi l'étude de circulation n'a t'elle pas

été actualisée ? (dernière 2.11)

5
J.S.A.
du
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE
L'ÉTAT

59 En quoi consiste l'espace naturel central ?

69 Comment se fait-il que la circulation des
bus converge sur deux axes et pas sur l'autre et
l'autre ?

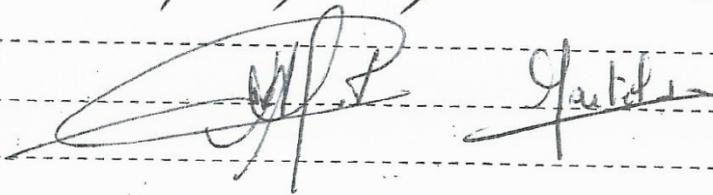
79 Y a-t-il en fin de rue une installation de
compteur, crèche, bagagerie.

89 Comment se fait-il que le stationnement ?

99 Comment se fait-il que la circulation de la
rue Gilbert Perreault ?

109 Préfets des Parcs AI 222 et AD 20,
nous sommes en négociation avec l'ancien
et nous sommes surpris de l'évaluation du prix
d'achat des terrains qui présentent une situation
privilégiée (AD 20), au regard du niveau de
négociation du foncier 7 au m^2 par le
secteur.

119 Pourquoi y a-t-il tant de confusions dans le
domaine en ce qui concerne le nombre de logements
205, 266, 215, ... ?



10
15
du
COMMUNICATEUR

M. et M^{me} ADAMSKI - 22 rue Gilbert Regnault - Wimille

le 23.03.19, nous avons pris connaissance ce jour du projet de construction de la ZAC d'Aburvinghen.

Nous nous interrogeons sur 3 points :

- Quelle sera la hauteur prévue des habitations sur les lots n° 2 et 4 et à quelle distance seront-elles construites de notre jardin ?

- Qu'en est-il de la voie de servitude au bout des jardins des habitants de la rue Gilbert Regnault, côté pâture ?

- Quel sera le sens de circulation de la rue Gilbert Regnault ? Nous nous inquiétons fortement de la circulation des véhicules très importante que va engendrer ce projet.

DAVID JOLISS - 3 rue du cimetière

62 126 WIMILLE

J'ai pris connaissance de devis et y apporterai des observations à la prochaine réunion.

Le 23/03/2019

5- Observation écrite formulée le 25/03/19 sur le registre ouvert en mairie de Wimereux :

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Observation formulée par M. François MASINGUE en date
du Jeudi 25 mars 2019.

1) Le projet prévoit la création d'un complexe avec la gare de la gare,
à proximité immédiate du fonage à niveau N° 147. Cette situation
entraîne un accroissement significatif du risque dans l'itinéraire circulaire
ferroviaire et circulation piétonnière, du fait :

- de l'augmentation de flux piétons entrainés par la proximité
de la 5^{ème} voirie jugement ayant pour conséquence une augmentation
du nombre de fonage à niveau, non estimé dans le dossier.

- de la création d'un itinéraire piétonnier susceptible de générer
une situation conflictuelle avec risque d'arrêt de véhicules sur la
fonage à niveau et d'empêchement en cas de fermeture des barrières.
De plus, il n'est affiché aucun avis de la poste SNCF Réseau
porté sur le projet, ce qui est un vice de procédure.

Sur ce point, l'accroissement significatif du risque au droit
du fonage à niveau entrainés par le projet amène à formuler
un avis défavorable au projet.

2) Le projet prévoit un franchissement de la rue Gilbert Regault
et à terme se fera en sens unique. Ce franchissement se fait
par droit. Un risque lié à l'accroissement de la circulation piétonnière
sur cet axe se fait dans les limites. A noter que le croisement
de flux de véhicules est dans la situation actuelle déjà problématique
Une mise à pied unique substantiellement une contrainte forte pour
l'axe aux niveaux de la rue Gilbert Regault, avec
un dénivelé important.

Il est relevé en outre que le franchissement de la rue n'est pas
la rue Gilbert Regault.

En fait, négatif du projet sur la rue Gilbert Regault amène à
formuler un avis défavorable au projet.

F. MASINGUE
Noté à Wimereux le 25 mars 2019.

6- Observation écrite formulée le 26/03/19 sur le registre ouvert en mairie de Wimille :

-54
-53-
-52-
-51-
-50-
-49-
-48-
-47-
-46-
-45-
-44-
-43-
-42-
-41-
-40-
-39-
-38-
-37-
-36-
-35-
-34-
-33-
-32-
-31-
-30-
-29-
-28-
-27-
-26-
-25-
-24-
-23-
-22-
-21-
-20-
-19-
-18-
-17-
-16-
-15-
-14-
-13-
-12-
-11-
-10-
-9-
-8-
-7-
-6-
-5-
-4-
-3-
-2-
-1-
0

Frank & Jean Dominique Poilgix
1 chemin de Terlinthuis Wimille

Comme vous, j'ai pu constater avec des projets de
24e et 47e avenue -
1 point à ma connaissance sont toujours en attente de réponse
1 l'absence de cette zone qui a été accueillie
plusieurs centaines d'habitants -
Il n'est douteux qu'il présente certains aménagements
supplémentaires au-delà de l'existant : les routes
de la Poterie et la rue Signault. Ces 2 voies
sont étroites, en particulier pour aller en Boulogne
par la route de la Poterie. Il est difficile de
s'y rendre et pour exciter. Comme imagine
un accident mortel notable du trafic sans accident
qui se passent tout pour le moindre poids lourd au
bus ??

De même, cette route accueille de nombreux promeneurs, cyclistes,
joggeurs, cavaliers qui profitent de ce chemin à pied
vers l'autre de Boulogne. La largeur
accuse aménagements se fait prévoir. Faudra-t-il attendre
à accident grave pour traiter ce sujet ?
Comme peut-on imaginer l'accueil de centaines d'habitants
supplémentaires sans de travaux de qualité d'accès, état
de ces au lotier - de danger (je pense au club sportif
de la Poterie) ? Cette source deviendrait une source
de danger que les élus nous ont ignoré.

~~Quelle partie de la zone est réglementée~~

7- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 29/03/19 en mairie de Wimereux :



Permanence du Jeudi: 29 Mars 2019

Alexandre FAYELLE
8, route de la poterie
62126 WIMEREUX

J'ai pris connaissance du dossier de ZAC et suis
en complet désaccord avec ce projet :

- Construire des logements sur ce site est une
meprise. Ce site est très visité et très apprécié
par les touristes, par les randonneurs, par
les cyclistes, les sportifs, les cavaliers,
Il devrait être au contraire préservé et
protégé avec l'aménagement de circulation
douce pour profiter de ce site. Malheureusement
en l'en prenant pas temps à découvrir
de nombreuses chas.

- La conséquence de tous ces logements va
considérablement augmenter la circulation déjà
bien chargée avec des conséquences de dégradation
de l'environnement, zone accidentogène, nuisances
sonores.

Un courrier est en cours de signature par les habitants de
la Poterie qui sont tous opposés à ce projet.
Une copie de ce courrier a été remise ce jour au
commissaire enquêteur.

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (dup) du projet d'aménagement de la zac d'Auvringhen

Du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019

Les habitants du hameau de la Poterie s'insurgent contre l'augmentation du trafic automobile notamment en terme de sécurité et environnemental sur les routes de la Poterie et du Chemin Vert.

Ces deux petites routes étroites et sinueuses d'à peine quatre mètres de large sont empruntées quotidiennement par cinq agriculteurs avec des engins agricoles de plus en plus imposants (certains font plus que la largeur des routes) , des randonneurs (circuit de randonnées impérial) dont photo jointe , des cyclistes , des jeunes cavaliers (présence dans le hameau de la Poterie d'un poney-club).

Selon les études réalisées, ce sont à terme environ 1000 véhicules qui emprunteront chaque jour ces deux petites routes de campagne qui n'ont pas du tout vocation à recevoir un tel trafic.

**200 logements x 1,5 véhicules par logement = 300 véhicules
x 4 rotations/jour = 1200 véhicules.**

Selon les études 400 véhicules sortiront de la zone par le nord et 800 par le sud ,ajoutés aux 200 actuels soit 1000 véhicules par jour (30 000 par mois).

De plus, la route du chemin vert débouche sur un carrefour extrêmement dangereux avec la RD 96 où inévitablement se produiront des accidents mortels.

Les responsables du projet nous disent que les accidents qui pourraient survenir à ce carrefour ne seraient pas de leur responsabilité mais de celle du Département.

Il existe cependant selon nous une véritable « relation de cause à effet » entre le fait de faire venir près de 800 personnes (200 logements x 4 personnes(*) en moyenne par logement) dans une zone aussi enclavée, adossée à une voie ferrée et à l'écart de toutes voies de communication adaptées et les inviter à emprunter un carrefour que l'on sait extrêmement dangereux.

Il s'agit véritablement d'une « mise en danger de la vie d'autrui »

Deux citations :

« pour la sécurité de tous, pensons à ce qui pourrait arriver et agissons avant que cela n'arrive »

« En raison de leurs conséquences, les événements possibles doivent être considérés comme réels »

Nous vous rappelons l'avis de l'autorité environnementale dans son rapport du 14 février 2012 :

- **Les voies qui desservent le futur site de la ZAC sont des routes étroites qui ne sont destinées qu'à recevoir un trafic résidentiel peu important.**

-

- La plupart des voies qui desservent le hameau de la Poterie et qui desserviront à terme la future ZAC sont des routes étroites sur lesquelles il n'est pas possible de répartir l'espace entre les différents modes de transports.
- Les itinéraires naturels constitués par la route de la Poterie et la route du chemin vert ne sont pas en l'état aménagés pour recevoir une augmentation de trafic.
- L'augmentation importante du trafic routier associé à un réseau viaire inadapté font de la desserte de la zone un enjeu majeur du projet .
- L'augmentation substantielle du trafic au niveau du hameau de la Poterie est susceptible de générer des incidences directes (augmentation des nuisances sonores et dégradations des conditions de sécurité).

Force est de constater qu'aucune des recommandations de l'Autorité Environnementale rappelées ci-dessus, n'ont été respectées.

La route de la Poterie est située dans un Espace Remarquable au titre du L 146-6 et qualifiée dans le rapport de présentation du PLUI « cette voie est plus adaptée aux modes de circulation doux, notamment à la bicyclette »

Cette solution de transit est contraire à l'article R 146 -2 du code de l'urbanisme qui n'autorise que des aménagements nécessaires à la gestion où l'ouverture au public.

De plus, la fréquence des déplacements automobiles et leurs nuisances sonores sur ces petites routes de campagne remettent en cause le développement d'un tourisme local qui depuis plusieurs années s'est orienté sur les modes de déplacements doux (pédestre, équestre, cycliste etc.. dans un site reconnu pour ses qualités paysagères.

Pour toutes ces raisons , nous émettons un avis défavorable .

(*) Le chiffre de 2,5 personnes par logement n'est pas crédible puisque pour arriver à ce chiffre, il faudrait que la moitié des couples (100) qui viendrait s'installer dans ce lotissement n'ait qu'un enfant et l'autre moitié (100) , pas d'enfant soit 0,5 enfant par couple.

Ce qui évidemment n'est pas possible lorsque l'on sait que la moyenne nationale est de 2 enfants par couple.

D'ailleurs, la plupart des logements prévus comporte trois chambres (une chambre pour les parents et une chambre pour chaque enfant)

8- Observation écrite transmise par mail le 31/03/19 au commissaire enquêteur par « yvon » :

Bonjour,

J'habite Wimille depuis plusieurs années. Afin que ma ville poursuive son dynamisme et son attractivité et éviter la délocalisation rendue obligatoire par l'insuffisance de biens immobiliers actuelle, il me semble très opportun que la ZAC d'Auvringhem puisse voir le jour. L'arrivée de familles n'aura que des impacts positifs sur la ville (Ecoles, commerces...).

9- Observation écrite transmise par courrier daté du 28/03/19 au commissaire enquêteur :



DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais
ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer
Canton de Boulogne Nord-Est

VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 28 mars 2019

Monsieur Jean-Paul DANCOISNE
Commissaire Enquêteur
Mairie de Wimille
62126 WIMILLE

N/REF. : AL/JLG/SB 2019-42

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pour faire suite à notre dernière entrevue, je vous informe que j'ai reçu le 15 mars 2019 en mairie Monsieur FLAHAUT, représentant les riverains de la rue Gilbert Regnault pour évoquer la problématique de la circulation de cette même rue.

Après des échanges constructifs, je me suis engagé à étudier les différentes possibilités d'aménager cette voie afin d'optimiser la sécurité et le stationnement.

J'ai proposé d'organiser une réunion avec l'ensemble des riverains avant l'été.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais,



Antoine LOGIÉ.

10- Observation écrite transmise par mail le 02/04/19 au commissaire enquêteur par « Marine fourcroy » :

Nous habitons wimille, ou j'ai grandi et où la vie est faite pour les familles ! Nous avons trouvé facilement une nounou, les écoles , un service de garde d'enfants à domicile , des activités périscolaires, du sport pour les adultes, un centre aéré... tout cela dans un cadre bucolique, près de la mer, avec toutes les commodités et à moins de 10 mins de notre travail ! Alors nous disons oui à cette nouvelle zone d'habitation, notre ville a besoin de tout le monde et de familles pour vivre et assurer sa vie future avec les nouvelles générations !

11- Observation écrite transmise par mail le 03/04/19 au commissaire enquêteur par « champ non renseigné » :

La construction de logements sur Wimille va apporter des familles à la commune, donc de la vie et des sources de revenus pour tous. C'est très positif.

12- Observation écrite transmise par mail le 05/04/19 au commissaire enquêteur par « md FLAHAUT » :

mesdames messieurs afin de permettre à notre jeunesse de s'épanouir dans un cadre de vie où se mélangent avec harmonie mer campagne vie pratique et sociale il est important que ces terrains soient disponibles .Habitants et propriétaires depuis vingt six ans nous souhaitons que notre ville reste dynamique porteuse de projets et amène une prospérité que mérite wimille.

13- Observation écrite transmise par mail le 05/04/19 au commissaire enquêteur par « champ non renseigné » :

Observations transmises par Mr Péage et Mme Parmentier 39 rue Gilbert Regnault à Wimille pour l'enquête publique pour la ZAC D'Auvringhen. Nous pouvons comprendre que la ville de Wimille ait besoin de bâtir des logements. Cependant, nous ne comprenons pas qu'un projet d'une telle ampleur (205 habitations) ait lieu dans une zone aussi enclavée coincée entre une voie ferrée et des routes étroites. Malgré un nombre réduit d'habitations, il est déjà difficile de se croiser dans la rue Gilbert Regnault encombrée et la rue de la Poterie étroite et à visibilité restreinte. Ces rues sont les seules prévues pour desservir la ZAC....à l'exception d'une nouvelle route en partie à sens unique débouchant près de la gare. Comment circuler, se croiser dans la rue Gilbert Regnault avec ses trottoirs étroits, ses voitures en stationnement ? Du fait de l'isolement de ce quartier, les nouveaux habitants comme les anciens le sont, seront contraints d'utiliser leur véhicule régulièrement pour les trajets scolaires (école primaire), les courses, les activités diverses et pour se rendre au travail. Ces déplacements se feront essentiellement par la rue Gilbert Regnault hors déplacements en direction de Boulogne qui se feront par la rue de la Poterie. Cette circulation supplémentaire sur des voies étroites et sinueuses va augmenter sensiblement les risques d'incidents et d'accidents, rendre les déplacements difficiles, engendrer des difficultés de stationnement, abîmer le bas-côté de nos routes de campagne et générer des nuisances sonores pour les riverains. Mais avant cela, il y aura la phase de construction de ces nouvelles habitations qui engendrera une circulation accrue de camions et autres engins de chantier qui emprunteront ces mêmes rues étroites et pendant combien de temps... Ce secteur bénéficie d'un cadre environnemental privilégié. Il est en effet le seul endroit qui relie Wimille à la station balnéaire de Wimereux en combinant dans une même promenade route de campagne vallonnée avec traversée du joli hameau de la Poterie et bord de mer. N'est-il pas à préserver ? Même avec une voie douce, la vue sur les habitations, le bruit, la traversée du hameau de la Poterie rendue impossible lui fera perdre tout son charme .Actuellement, il attire également des randonneurs venus de plus loin qui se garent le long du futur lotissement. La « route » prévue parallèle à la voie ferrée modifiée en rue sans discontinuité débouchant sur la rue de la gare délesterait les rues de la Poterie et Gilbert Regnault et faciliterait l'accès au lotissement d'autant plus si elle était à double sens. Cette modification permettrait également de délester le carrefour prévu constitué par la route d'Auvringhen, la rue Gilbert Regnault, la rue de la Poterie et la nouvelle rue qui sera le passage quasi-obligé des véhicules. Le projet parle de mixité sociale et urbaine. Or, la phase 1 compterait 11 lots libres sur 70 logements alors que la phase 2 en compterait 77 sur 135. De plus, les logements intermédiaires et sociaux sont regroupés. Le projet parle de pistes cyclables sur l'ensemble du réseau : Or elles n'apparaissent pas sur le profil en travers B qui est une route à double sens..... Les arguments mis en avant pour le choix de l'emplacement ne sont pas recevables :Les retombées économiques de ce projet bénéficieront essentiellement aux communes environnantes. La proximité de la gare qui ne sera probablement utilisée que par une faible minorité de futurs habitants ne contrebalance pas les inconvénients incontestables de l'emplacement de cette ZAC. De plus, nous serions impactés très lourdement de façon permanente par ce lotissement : nuisances sonores des véhicules et habitations, champ de vision, suppression des places de stationnement de nos véhicules. Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous sommes opposés à ce projet.

14- Observation formulée sur le registre de la mairie de Wimille le 05/04/19 :



1.0.
~~1.0. du~~
~~COMMISSAIRE~~
~~PROFESSEUR~~

Le 5 Avril 2019.

Jean Michel HONOREE remet une
pétition des habitants riverains de
cimetières comportant 12 signatures.



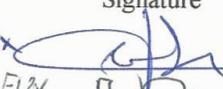
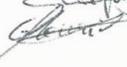
Avis des habitants de Wimereux sur le projet de Déclaration d'Utilité Publique pour la ZAC Vallon des Mûriers à Wimille à proximité du passage à niveau (enquête publique du 4 mars au 5 avril) 2019

Les habitants des rues St Maurice, St Victor, de Verdun ... à Wimereux constatent qu'une demande de DUP sur le projet de création de la ZAC vallon de Mûriers à Wimille à proximité du passage à niveau de la rue de la gare est présentée au public sans qu'une quelconque information préalable ait été faite aux habitants de la commune voisine de Wimereux.

Pourtant, l'étude de circulation présentée dans le dossier de l'étude d'impact montre qu'une partie des véhicules supplémentaires générés par les nouveaux logements sont susceptibles d'emprunter le passage à niveau et les rues St Maurice, St Victor, Pompidou, rue de Verdun ... ainsi que la rue Carnot pour les allers-retours vers Boulogne sur mer et l'autoroute A 16.

Aucune étude d'impact sur les nuisances sonores, la pollution, la dangerosité de la circulation ... ainsi que les conséquences sur les risques de pollution et d'inondation du ruisseau du Honvault qui recevra les eaux pluviales de la zone à l'ouest de la route de La Poterie n'est présentée.

Le contenu de l'étude d'impact n'étant pas conforme aux articles R. 122-5 et L. 122-1 du code de l'environnement, les habitants ci-dessus concernés émettent un avis défavorable au projet de DUP pour la ZAC du vallon des Mûriers.

Nom prénom	Adresse	Signature
CROQUELOIS RAPHAEI	6 rue de Verdun 62930 WIMEREUX	
BAILLY René	2 rue de Verdun 62930 WIMEREUX	
CARON Frédéric	14 rue de Verdun 62930 WIMEREUX	
Coquelle Nathalie	12 rue de Verdun 62930 Wimereux	
FLEURIAT Guillaume	12 rue de Verdun 62930 Wimereux	

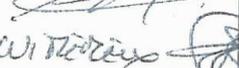
Avis des habitants de Wimereux sur le projet de Déclaration d'Utilité Publique pour la ZAC Vallon des Mûriers à Wimille à proximité du passage à niveau (enquête publique du 4 mars au 5 avril) 2019

Les habitants des rues St Maurice, St Victor, de Verdun ... à Wimereux constatent qu'une demande de DUP sur le projet de création de la ZAC vallon de Mûriers à Wimille à proximité du passage à niveau de la rue de la gare est présentée au public sans qu'une quelconque information préalable ait été faite aux habitants de la commune voisine de Wimereux.

Pourtant, l'étude de circulation présentée dans le dossier de l'étude d'impact montre qu'une partie des véhicules supplémentaires générés par les nouveaux logements sont susceptibles d'emprunter le passage à niveau et les rues St Maurice, St Victor, Pompidou, rue de Verdun ... ainsi que la rue Carnot pour les allers-retours vers Boulogne sur mer et l'autoroute A 16.

Aucune étude d'impact sur les nuisances sonores, la pollution, la dangerosité de la circulation ... ainsi que les conséquences sur les risques de pollution et d'inondation du ruisseau du Honvault qui recevra les eaux pluviales de la zone à l'ouest de la route de La Poterie n'est présentée.

Le contenu de l'étude d'impact n'étant pas conforme aux articles R.122-5 et L.122-1 du code de l'environnement, les habitants ci-dessus concernés émettent un avis défavorable au projet de DUP pour la ZAC du vallon des Mûriers.

Nom prénom	Adresse	Signature
DALLE Jérémie	6 Rue de Fressy - Wimereux	
GIRÉS Jean-Christophe	3 rue Napoléon de Latta - Wimereux	
GIRÉS Bénédicte	3 rue Napoléon de Latta - Wimereux	
KNOCKAERT Florence	12 rue Napoléon de Latta Wimereux	
KNOCKAERT François	12 rue Napoléon de Latta de Taxy Wimereux	
MORISSEAU Philippe	8 rue Napoléon de Latta de Taxy Wimereux	
DOEBIDELLI Catherine	8 rue Napoléon de Latta de Taxy Wimereux	
GRAS Edmond	4 Av de la Den	

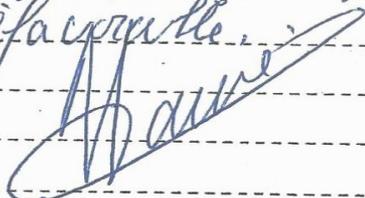
15- Observations écrites formulées sur le registre de la mairie de Wimille le 05/04/19 :

Le 5 Avril 2019

du vis
-UNANIMIS
ENQUÊTEUR

Jean-Fichel HONORE au nom des habitants du Hameau de la Potène remet un dossier indiquant l'inquiétude et l'incompréhension de faire transiter par la route de la Potène et la route du Chemin vert environ 30.000 véhicules par mois.

Les habitants du hameau de la Potène émettent un avis défavorable.



Le 5 Avril 2019.

Jean-Fichel HONORE au nom de l'Association "Vivre au Pays de Wimille" remet un dossier comportant 50 pages ainsi que plusieurs photographies faisant ressortir les graves insuffisances et le non-respect des recommandations de l'Autorité Environnementale dans ce dossier.

L'Association "Vivre au pays de Wimille" émet un avis défavorable.



La pétition de l'Association « Vivre au pays de Wimille » est disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais sur la page suivante : <http://www.pas-de->

16- Observation écrite formulée sur le registre de la mairie de Wimille le 05/04/19 :

M. Andrée PETIT - Ai pris connaissance des
sens de circulation, descendant qui
permet de sécuriser les piétons qui s'engagent
sur le chemin (impasse) de la gare
et empruntant la Rue G-Regnault.
Merci de considérer le projet globalement
pour qu'il devienne viable et agréable
à la fois -

17- Observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 05/04/19 en mairie de Wimille :

62126 criville

Monsieur, ne pouvant vous rencontrer ce jour ni
le 5 avril, je fais ce envoi et le dossier
peut-être préparé à votre intention. Il se trouve
ma lettre à M. de La Post et reprend le nombre
de mes copies à l'encontre de ce projet.
Vous remerciant de votre attention,
salutations très cordiales

Nicolas WASTRE

Permanence du 05 Avril 2019

Nicolas WASTRE le 05/04/19

me suis rendu ce jour pour rencontrer
M. le commissaire enquêteur, comme je l'avais
prévu le 29/03 et afin de lui remettre en
main propre le dossier complet (comptes + photos
plan de circulation) dont copie a été adressée
à M. de La Post et M. de La Post.

Je confirme que ce projet comporte plus
d'inconvénients qu'avantages et qu'il ne doit
pas être déclaré d'utilité publique.
Vous remerciant

Nicolas WASTRE

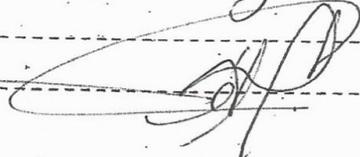
Nicolas WASTRE

Le courrier de M. Watine est disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais sur la page suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Expropriations/Amenagement-de-la-ZAC-d-Auvringhen-a-Wimille> .

18- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 05/04/19 en mairie de Wimille :

1450
CIVILIS
DE
EMBALEUR

SEYECHEAL CHRISTIAN 24 ROUTE D'ANRINGHEN
CARTEL Jean Luc 62126 WIZILLE

- ① Il semble illogique de penser que l'implantation de panneaux d'interdiction de circulation soit suffisant pour empêcher toute circulation sur la route d'Anringhen et autres.
En ce qui concerne plus particulièrement la route d'Anringhen, il est nécessaire pour les moyens ferrés (barrière) d'interdire toute circulation sauf pour les agriculteurs locaux ayant accès aux parcelles agricoles et brig. sur aux différents services de secours et d'urgence.
 - ② Pourquoi n'est il pas fait application de l'article L228-2 du code de l'environnement.
 - ③ As t'on mesuré le risque inhérent au passage à niveau lors l'accroissement du flux de véhicules à des heures de pointe.
 - ④ La construction d'habitat neufs sur Wisille est tout à fait justifié. Cependant l'implantation de cette site n'est certainement pas la plus judicieuse, il aurait peut être fallu envisager un autre site tel que dans le prolongement des habitations existants sur le haut de Wisille site A 16 ex. rue Victor Hugo, élement en parallèle de la rue Léon Sogest.
-  

19- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 05/04/19 à 15h15 en mairie de Wimille :

Le 5 Avril 2019 à 15H15.

Louis DEUVYD gérant de la société LD 13 locations Meublées dont le siège social est à Marquise au 59 Ave. FERRED, propriétaire d'une maison au 38 Rue Galbut DEUVYD à Wimille et d'un terrain section AI 66 "Agriculture" par 2615m².

Je suis son ^{voisin} première concerné, j'attends le lot 7 devant recevoir une "retenue d'eau".

① A la mise en place de cette zone aucun contact n'a été pris pour trouver une solution adaptée et pérenne - la retenue se trouvant ci environ 10m au dessus du terrain versant.

② Ma maison est construite sur sous-sol (-2,50 en dessous du terrain NATURAL) dont bien en dessous la zone de retenue d'eau - DANGER

J'ai déjà subi 2 inondations - - - -

③ Nuisance et Troubles de Voisinage

Retenue d'eau = Moustiques

= DATS etc - - -

Je précise avoir sollicité un rendez-vous avec DGS de la commune de Wimille, dernier appel en le 11/03/19 à 9H30.

afin d'obtenir les documents suivants:

- ① Délibération pour la ZAC de création.
- ② Délibération de réalisation.
- ③ Déclaration d'utilité publique.

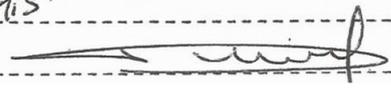
Impossible d'avoir un rendez-vous ???

Je suis complètement "OPPOSE" à la création de cette retenue d'eau à mons de lom de ma propriété - et me réserve le droit de faire valoir mes droits en justice hors DERIVATION

PS: J'attends un rendez-vous | 06-14-27-66-39 |

avec URBAVILLEO

Pièce jointe: Plan REMIS

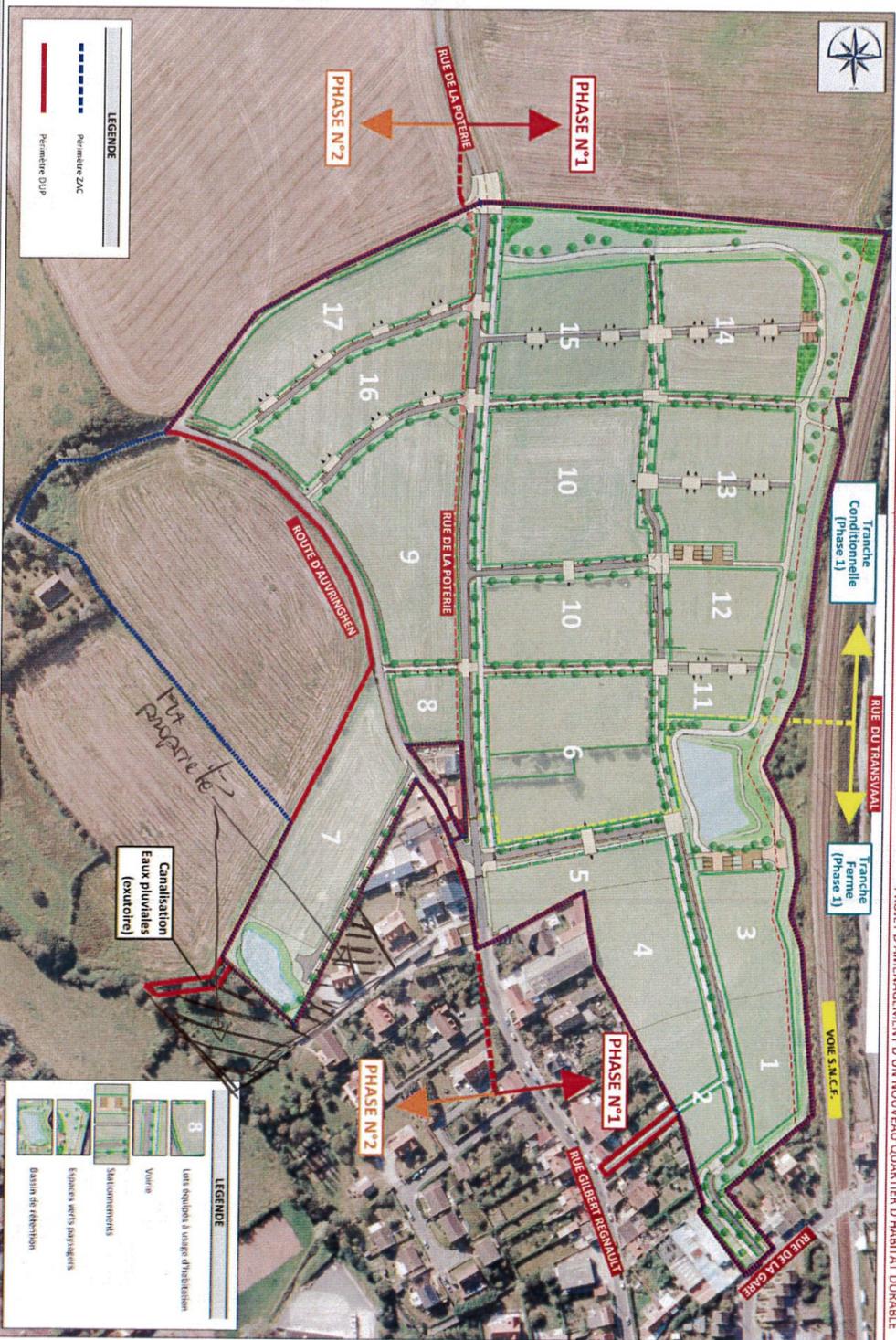


visa
du
MAIRE
ENVOYÉ
LEUR



Commune de WILLE
 Département du Pas-de-Calais

Z.A.C. D'AUVRINGHEN
 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT DURABLE



LEGENDE

- Perimètre ZAC
- Perimètre DUP

LEGENDE

- Loti équipés à usage d'habitation
- Voirie
- Stationsnements
- Espaces verts paysagers
- Bassin de rétention

EAU
 AMÉNAGEMENT
 ASSAINISSEMENT
 ENERGIE
 DECHETS

3 groupe VZR

PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX (PLAN MASSE)

Echelle : 1/2000
 Date : 13/11/2017
 N° affaire : 346-8
 Dessiné : F. DOUTRIAUX
 Vérifié : F. LATTIGNANT

N° Pièce : **08**

20- Observation écrite reçue par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 05/04/19 en mairie de Wimille :

DAVID JOLIVE Le 5/4/2019
je tiens à remercier votre commissaire
enquêteur pour sa présence et ses
interventions sur le projet de la ZAC



DAVID Bôlém
le 30/3/2019

à M^r le commissaire enquêteur
le 5/4/2019

J'ai pris connaissance du projet.

SP veut développer le village qu'en suis conscient.

Uimille est un village ou il fait bon vivre, il faut
néanmoins concilier vie herbarie et vie agricole

construire c'est reprendre du terrain agricole alors qu'il y
a des friches industrielles un peu partout.

Six hectares représentent pour moi une part de surface
de labour importante pour mon exploitation qui est orientée
dans les cultures et donc financière ..

Les parcelles envisagées sur le projet me permettraient de
desservir les autres avec le matériel agricole de plus
en plus imposant, qu'en sera-t-il des accès aux
parcelles restantes...

200 logements, le flux de voitures sera très important,
le réseau routier est-il adapté, il est déjà de
plus en plus compliqué de circuler sur celui actuel
avec du matériel

va-t-on m'approprier à nouveau pour charger
les routes...

SP va falloir concilier cultures et habitations.
on oublie souvent les mauvais côtés de la

campagne, à savoir les périodes d'épandage et
de récolte... qui dérangent souvent (odeur, terre, bruit,
La terre ne repousse pas et il est aujourd'hui
difficile d'en retrouver à proximité afin de
développer au mieux mon exploitation, d'assurer
sa survie et sa sécurité financière.
Et ce n'est pas avec une prime de rachat
(impossible de plus) que j'ai un œil serein sur
l'avenir, il serait préférable de m'en proposer
d'autres afin d'assurer la survie de mon exploitation
qui commence à être amputée de plusieurs côtés.

cordialement

